



Inscriptions scolaires 2022-2023 du 28 février au 20 mai 2022 inclus

FICHE DE DÉROGATION SCOLAIRE

à joindre impérativement à la fiche d'inscription scolaire

A envoyer par mail à : inscriptions.scolaires@mairie-montlucon.fr OU à déposer dans la boîte aux lettres située au portail de la Cité Administrative avec les documents demandés

NOM de l'enfant PRENOM de l'enfant

ÉCOLE PUBLIQUE MONTLUCONNAISE SOUHAITÉE

Nom école Classe ULIS PEJS (École Paul Lafargue) CHAM (École Rostand Wallon)

École actuelle :

- Scolarisation d'un enfant montluçonnais dans une école publique montluçonnaise autre que l'école de secteur
- Scolarisation d'un enfant non montluçonnais dans une école publique montluçonnaise

Motifs	choix	Justificatifs à fournir
- Fratrie L'enfant a un frère ou une sœur déjà présent(e) dans l'école souhaitée	<input type="checkbox"/>	Livret de famille complet
- Lieu de travail L'école souhaitée est proche du lieu de travail d'un des parents	<input type="checkbox"/>	Attestation de l'employeur
- Garde de l'enfant par un parent proche L'école concernée est située dans le secteur du parent proche (grands-parents, frère/soeur majeur de l'enfant)	<input type="checkbox"/>	- justificatif de domicile de moins de 3 mois du parent assurant la garde + sa carte d'identité - attestation sur l'honneur signée par la personne qui garde l'enfant
- Assistante Maternelle L'assistante maternelle qui accueille l'enfant réside à proximité de l'école souhaitée	<input type="checkbox"/>	Contrat de travail + justificatif de domicile de l'assistante maternelle + sa pièce d'identité
- Raisons médicales	<input type="checkbox"/>	Certificat médical Notification MDPH

Vous pouvez exprimer ci-dessous les motifs ou joindre un courrier à la fiche de dérogation scolaire

INFORMATIONS

- Des dérogations scolaires peuvent être accordées à titre exceptionnel. Cet accord est délivré par Monsieur le Maire sous réserve des places disponibles dans l'école souhaitée.
- Un accueil en école maternelle obtenu par dérogation ne donne pas systématiquement accès à l'école élémentaire du même secteur. Par conséquent, une demande de dérogation doit être établie au moment du passage de la maternelle à l'élémentaire.

La fiche de dérogation scolaire accompagnée des pièces justificatives ET de la fiche d'inscription scolaire doivent être :

- envoyées par mail : inscriptions.scolaires@mairie-montlucon.fr
- ou déposées dans la boîte aux lettres destinée au service Affaires Scolaires et située au portail de la Cité Administrative.

Votre demande sera examinée par la commission Famille Citoyenneté et Vie des quartiers.

1- La dérogation scolaire a été accordée :

Après instruction de votre dossier, il vous sera envoyé par courrier ou par mail, un certificat d'inscription mentionnant l'école d'affectation, accompagné d'une fiche de renseignements et d'une fiche d'urgence, ainsi que les modalités pour finaliser l'admission à l'école afin que le directeur ou la directrice de l'établissement puisse enregistrer l'inscription de votre enfant.

2- La dérogation scolaire a été refusée :

Vous recevrez un courrier accompagné d'un certificat d'inscription pour l'école relevant de votre périmètre (si vous résidez à Montluçon). Si vous êtes en mesure d'apporter des éléments nouveaux au dossier, vous pouvez faire appel de la décision en déposant ces documents par mail à inscriptions.scolaires@mairie-montlucon.fr

Aucune réponse ne sera donnée par téléphone

Je soussigné(e)

déclare avoir pris connaissance des conditions relatives à l'inscription scolaire. J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations fournies.

Fait à le signature du responsable de l'enfant

Les dossiers incomplets ne seront pas traités.

Si vous résidez hors de Montluçon, et si vous souhaitez que votre enfant soit scolarisé(e) dans une école publique montluçonnaise, la partie ci-dessous est à compléter par le maire de votre commune

Je soussigné :

Maire de la commune de :

donne son accord pour une inscription dans l'établissement scolaire public montluçonnais et accepte de prendre en charge les frais de scolarité

donne son accord pour une inscription dans l'établissement scolaire public montluçonnais et refuse de prendre en charge les frais de scolarité

refuse cette inscription dans l'établissement scolaire public montluçonnais

Fait en Mairie de :

le

Cachet et signature du maire

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données vous êtes informés que les données personnelles que vous communiquez au service Affaires Scolaires dans le cadre d'une inscription scolaire dans une école maternelle ou élémentaire publique montluçonnaise feront l'objet d'un traitement de données. La base légale de ce traitement est la nécessité d'exécution d'une mission d'intérêt public (cf. article 6.1.e). Les données recueillies pour ces traitements sont destinées au personnel habilité du service Affaires Scolaires aux seules fins de bonne gestion administrative, technique et juridique de la demande et ne seront en aucun cas utilisées ni diffusées à d'autres fins. Les données recueillies seront conservées selon la durée d'utilité administrative en vigueur. Toutes les mesures techniques et organisationnelles appropriées seront mises en œuvre afin de garantir l'intégrité, la confidentialité et la sécurité des données. Vous pouvez accéder aux données vous concernant. Vous disposez également d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le service Affaires Scolaires ou notre délégué à la protection des données, par voie électronique à dpo@mairie-montlucon.fr ou voie postale à Délégué à la protection des données - Mairie de Montluçon - 1 rue des Conches - 03100 Montluçon. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés ou que le dispositif n'est pas conforme aux règles de protection des données, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Contact : service Affaires Scolaires

E-mail : inscriptions.scolaires@mairie-montlucon.fr

Téléphone : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h30 à 12h00 et le mercredi de 13h30 à 17h00 au 04 70 02 34 52

Réservé à l'administration

Demande de dérogation hors commune école de secteur :
Dérogation accordée le Comm Elue Certificat envoyé le : mail courrier
Dérogation refusée le Comm Elue Courrier envoyé le :

Motif du refus :